



Palm Y Raid 2024

Objet :

Duathlon Départemental : « Palm Y Raid » des Sapeurs-Pompiers du Gers (course en binôme et en relais)

Objectif :

L'objectif du « Palm Y Raid » est de rassembler des Sapeurs-Pompiers sportifs et moins sportifs du SDIS 32, dans un esprit convivial et festif, autour de deux activités que nous avons osé rapprocher pour votre plus grand challenge... !

Date :

Samedi 15 Juin 2024

Lieux :

Base de loisirs d'Aignan

Organisateurs

L'équipe du Secours Nautique des Sapeurs-Pompiers du Gers réunie en association : « Les Sauveteurs Nautiques Gascons » organise avec l'aide de l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aignan la 3ème édition du « PALM Y RAID ».

Les organisateurs :



SAPEUR POMPIER



AIGNAN



Programme de l'épreuve

8h30

Accueil des participants au lac d'Aignan
Retrait des lots concurrents

9h30

Appel des participants
Rappels des règlements par discipline

9h50

Mise en place du départ « Nage »

10h00

Départ de l'épreuve

12h30

Proclamation des résultats

13h00

Apéritif suivi du repas

Respect de l'environnement :

Les concurrents veilleront à respecter l'environnement en utilisant les poubelles et les zones de propreté mises à leur disposition.

Droit à l'image :

De par son inscription, tout concurrent autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser son image à des fins de présentation ou de promotion. Et ce, dans la limite du respect de son image et de sa vie privée.

Règlement « Palm Y Raid »

1/ Descriptif :

La course se déroule sous forme de relais réalisé par un binôme composé de :

- Un nageur
- Un vététiste

2/ Composition équipe :

La composition du binôme est libre. Mixte ou pas, SPP, SPV.

3/ Distance parcours :

La distance à parcourir sont les suivantes :

- Nageur : 800 mètres style de nage libre, palmes obligatoires
- Vététiste : 15 Kms en VTT non électrique

4/ Matériels fournis par l'organisation :

Chaque Nageur se verra remettre un bonnet de bain numéroté qui servira de témoin de relais au vététiste. Ce dernier aura une plaque avec le numéro correspondant à son binôme attaché au cadre de son vélo.

5/ Matériel Nageurs :

Palmes (de formes libres) **obligatoires** ainsi que le port du bonnet de bain (seul le bonnet est fourni par l'organisation). Lunettes de nage, masque de plongée, tuba et combinaison néoprène **sont autorisée** et à la charge du nageur.

6/ Matériels Vététistes :

Port du casque avec jugulaire serrée obligatoire. L'utilisation de VTT électrique est INTERDITE pour l'épreuve.

7/ Point ravitaillement :

Il n'existe pas de point ravitaillement sur le parcours VTT.

8/ Sanitaires :

Des douches seront mises à disposition dans les vestiaires du stade municipal d'Aignan (à 4 kms du site). Des toilettes sont disponibles sur site.

9/ Récompense :

Une récompense sera attribuée aux :

- 3 premières équipes du classement Scratch.
- Binôme le plus « vieux » au cumul de l'âge
- 1^{er} binôme fille
- Sportif le plus jeune
- ...

10/ Repas à l'issue de l'épreuve :

Un repas sera proposé et organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aignan au Centre de Secours d'Aignan.

11 Assurance :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course du Palm Y Raid auprès de la compagnie d'assurance Axa.

12/ Certificat médical :

Chaque participant devra fournir au moment de son inscription, **un certificat médical daté de moins d'un an**, portant les mentions :

- Non contre-indication à la pratique de la natation en compétition (pour le nageur)
- Non contre-indication à la pratique du vélo en compétition (pour le vététiste).

*Pour les licenciés en club de natation ou de VTT une copie de leur licence (en cours et valide à la date de l'épreuve) suffit (toujours lors de l'inscription).

A défaut de pouvoir fournir un certificat médical ou une licence sportive dans les disciplines visées, les candidats (aptés opérationnellement) pourront se rapprocher du SSSM du SDIS 32 (secrétariat 05.42.54.12.54), afin de demander une copie de certificat médical suite à leur visite médicale de service.

Attention : cette possibilité ne sera accessible que lors des 15 premiers jours d'ouverture des inscriptions : du 15 mars au 15 Avril.

13/ Inscriptions :

Toutes les inscriptions, ainsi que les règlements financiers seront réalisées par le biais d'une plateforme officielle et sécurisée accessible depuis un lien internet.

Toute inscriptions sera considérée « VALIDE » si et uniquement si l'ensemble des éléments demandés et règlement financier sont fournies avant la date limite d'inscription. **En raison des contraintes logistiques d'organisation, les droits d'inscriptions seront ouverts uniquement pendant un mois.** Les inscriptions seront clôturées 2 mois avant l'épreuve. **Aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai.**

Ouverture : le 15 mars à 00h00

Fermeture : le 15 avril à 23h59

Le règlement des frais d'inscription est réalisé par Carte Bancaire. Pour tous règlements bancaires, une facture imprimable sera réceptionnée par mail à l'adresse donnée lors de l'inscription.

Les frais d'inscription perçus seront bloqués sur une plateforme sécurisée jusqu'à réalisation de l'épreuve.

14/ Annulation :

Si pour quelques raisons que ce soit l'épreuve devait être annulée par les organisateurs, les frais d'inscriptions, moins 1€ par sportif, seront remboursés.

Dans le cas où un sportif se rétracte entre la date limite d'inscription et la date de l'épreuve, les frais d'inscription ne pourront être remboursés.

15/ Déroulement de l'épreuve:

La course débute par l'épreuve de nage. Le départ est donné aux nageurs (en attente dans l'eau, palmes chaussées) sur une ligne matérialisée par deux bouées.

Les nageurs doivent réaliser une boucle de 800m balisée par des bouées.

A la fin du parcours nageur, les palmes sont ôtées dans une zone prévue à cet effet et rejoignent, palmes en main, leur coéquipier (en attente au parc vélo) et lui remettent le bonnet (témoin).

Les vététistes, vélo à la main, sortent du parc vélo en courant, et laissent le témoin (bonnet de bain) au commissaire de course.

Les vététistes réalisent leur parcours de 15Kms autour du lac puis dans le bois d'Aignan. L'arrivée du parcours VTT et fin de l'épreuve est réalisée sous une arche.

Sécurité :

L'épreuve natation est encadrée par deux embarcations équipées de personnels qualifiés au sauvetage nautique.

L'épreuve de VTT est jalonnée par des points de contrôle tout au long du parcours.

16/ Fiche inscription course (sur lien internet)

Nageur	Vététiste
Nom /Prénom :	Nom /Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Taille de Tee shirt :	Taille de Tee shirt :
Contact téléphone :	Contact téléphone :
Adresse mail :	Adresse mail :
Contact en cas d'urgence	Contact en cas d'urgence
Centre de secours d'appartenance :	Centre de secours d'appartenance
Nom de l'équipe :	

Chaque binôme doit proposer un nom d'équipe.

Il sera remis à chaque participant un tee-shirt de l'épreuve lors du retrait des dossards.

L'accueil de la course remettra à chaque binôme, un sac avec l'ensemble des matériels (bonnet, plaque VTT, Tee shirt).

17/ Frais d'inscriptions

Frais d'inscription course:

Tarif course nageur : 15€

Tarif course vététiste : 15€

Frais d'inscription repas:

Tarif repas nageur : 15€

Tarif repas vététiste : 15€

Tarif repas accompagnant : 15€

Nbre d'accompagnants :

Pour d'éventuelles questions, contactez :

Paul : 06.10.77.25.39 ou Lyonel : 06.09.05.20.51

Organisation : « **Sauveteurs Nautiques Gascons** »